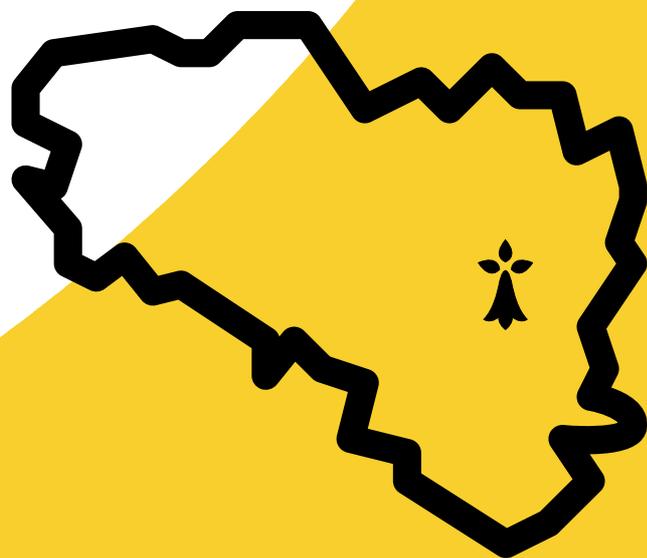


Indicateur coût de la rentrée 2023

DOSSIER DE PRESSE



FÉDÉRATION DES
ASSOCIATION DE
HAUTE
BRETAGNE

CONTACTS PRESSE



Lola BLANDIN-BOURGEOIN

Présidente

0785121016

lola.blandin@fahb.eu

Ulysse DAVID

Premier-vice président de la FAHB

0651927570

ulysse.david@fahb.eu

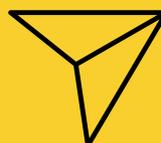
Twitter : [@la_fahb](https://twitter.com/la_fahb)

Facebook : www.facebook.com/la.fahb

Instagram : [@la_fahb](https://www.instagram.com/la_fahb)

Site internet : www.fahb.eu

CONTACTS & RÉSEAUX SOCIAUX





À PROPOS DE LA FAHB



MISSION & ACTIONS

La FAHB est une **organisation représentative** des **étudiantEs et des jeunes** sur le territoire de **Haute-Bretagne**. Notre fédération regroupe plus d'une vingtaine d'associations à Rennes, Bruz, Fougères et Saint-Brieuc et nous sommes présents dans les divers conseils universitaires et au CROUS Bretagne. Notre objectif est de porter la voix des **70 000 étudiantEs** du territoire auprès des pouvoirs publics et défendre leurs intérêts. Nous accompagnons aussi les **associations étudiantes** dans leurs projets et événements grâce à nos actions de formation. Enfin, en tant qu'acteur associatif, nous réalisons des projets d'innovation sociale à destinations des étudiantEs et plus largement des jeunes comme du tutorat auprès des personnes incarcérées, des événements de sensibilisation et prévention ou encore des actions de lutte contre la précarité étudiante.

SOMMAIRE

01	Avant-propos	10	Actions déjà mises en place par la FAHB
02	Présentation de l'indicateur	13	Annexe 1 : Méthodologie
03	Analyse synthétique du coût de la rentrée	16	Annexe 2 : Références
08	Revendications portées à ces constatations		





Pour la deuxième année consécutive, la FAHB en collaboration avec la FAGE, publie son indicateur du coût de la rentrée, mettant en évidence les dépenses nécessaires pour unE étudiantE en Haute Bretagne. Encore une fois les étudiantEs de notre territoire ne sont pas épargnéEs par les multiples augmentations.

2 938,02 € - C'est le coût moyen de la rentrée en Haute Bretagne pour unE étudiantE.

2 938,02 € - C'est ce qui entrave l'émancipation d'unE étudiantE.

2 938,02 € - C'est le chiffre qui montre que d'étudier, en 2023, est un luxe.
Un luxe que les étudiantEs ne peuvent se permettre.

Nous sommes lassés de faire, chaque année, les mêmes constats et qu'il n'y est :

- Aucune réelle prise de conscience des pouvoirs publics.
- Aucune action pérenne des pouvoirs publics.

Car nos actions de lutte contre la précarité étudiante ne peuvent être suffisantes pour que les étudiantEs puissent vivre décemment.

Cet indicateur du coût de la rentrée étudiante se veut une nouvelle fois éclairer pour les décideurSEs afin d'avoir une politique tenant compte des réalités d'une vie d'étudiantE en France, en 2023.

Lola Blandin - - Bourgeon - Présidente de la FAHB

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lola Blandin', is placed over the yellow background at the bottom left of the page.

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

La FAHB (Fédération des Associations de Haute-Bretagne) a réalisé cette année l'indicateur du coût de la rentrée dans plusieurs **villes étudiantes** de Haute-Bretagne, tel que Rennes, Saint-Brieuc, Fougères, Saint-Malo et Bruz.



L'indicateur du coût de la rentrée est un outil utilisé pour évaluer les **dépenses financières** qu'unE étudiantE en licence universitaire, sans double inscription, non boursièrE et décohabitante doit supporter lors de la **rentrée universitaire** annuelle.

Il prend en compte diverses dépenses telles que les **frais de rentrée**, les **frais de la vie courante** (loyer, transport, repas...), les frais modulaires et les frais complémentaires.

L'objectif principal de cet indicateur est d'**alermer** sur l'état des coûts associés à la préparation de la rentrée scolaire universitaire. Il sert de référence pour évaluer les variations d'une année sur l'autre du coût de la rentrée étudiante, et ce d'une région à l'autre. En estimant les dépenses moyennes nécessaires pour une rentrée universitaire, il met en valeur les **pressions financières** que les étudiantEs et les familles peuvent ressentir à cette période de l'année. La méthodologie utilisée est celle de la **FAGE**, qui est trouvable dans la partie "Annexes" de ce dossier de presse.

En somme, il met en lumière les coûts cachés auxquels les étudiantEs sont confrontéEs, contribuant ainsi à alerter les autorités académiques et gouvernementales aux **besoins financiers urgents des étudiantEs**.

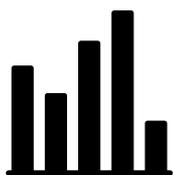


ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU COÛT DE LA RENTRÉE

En 2023 le coût de la rentrée représente en Haute-Bretagne pour les étudiantEs en moyenne un coût de **2932,08€**.

UN COÛT DE LA RENTRÉE INÉGAL SELON LES VILLES

À **Rennes**, le coût de la rentrée a été frappé d'une augmentation de **+3,70%** en 2023 avec un coût calculé à **2942,53€**, comparé aux 2837,64€ de la rentrée universitaire 2022.



Dans ces 2942,53€ sur le territoire rennais, on compte notamment une nette augmentation des frais de la vie courante pour les étudiantEs, du loyer à l'**alimentation** en passant par les **transports**.

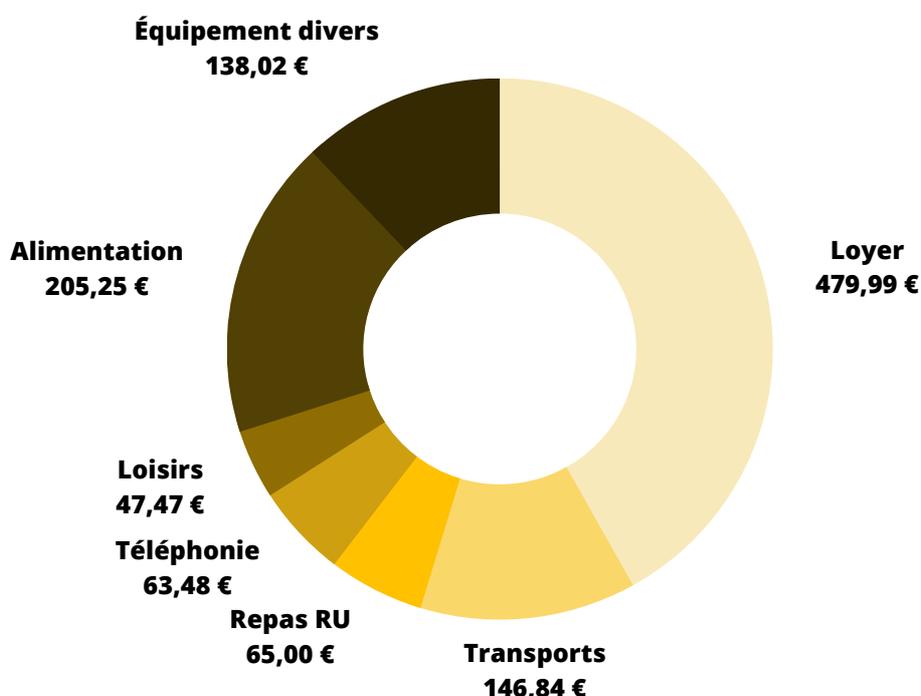
Les prix des **loyers**, déjà en hausse de 3,46% entre 2021 et 2022, ne cessent d'augmenter cette année encore, avec +1,25%, cette moyenne de l'indicateur atteint désormais les 485€ pour unE étudiantE rennaisE.

Sur la ville de **Saint Malo** par exemple, le coût de la rentrée pour unE étudiantE représente **2912,22€**, à **Saint-Brieuc** le coût de la rentrée est de **2873,72€** et c'est à **Fougères** que le coût de la rentrée est le plus faible ce qui représente quand même **2847,60€**.

Les différences observées entre ces coûts sont assez disparates, et sont dues à des facteurs multiples.

Par exemple, la moyenne du coût des transports à 206€ sur Fougères étant donné que le réseau de transports en commun ne permet pas un accès convenable au lieu d'études pour les étudiantEs domiciliés aux alentours, obligés de se déplacer en transport seulE, augmentant nettement leur bilan financier.

Sur les villes étudiantes observées lors du calcul de coût de la rentrée 2023, c'est à **Bruz** que le coût de la rentrée est le plus élevé avec un coût de **8226,64€**. Cette large différence s'explique par le **coût d'inscription des établissements privés** de la ville, qui est aujourd'hui estimé sur le campus de Ker Lann à 5512,50€.



Chiffres basés sur les indicateurs du territoire de Haute-Bretagne

UN COÛT DE VIE EN FORTE AUGMENTATION

A Rennes, le coût de la vie a augmenté de **+5,72%** ce qui représente un budget de **1151,49€**. L'indicateur ayant le plus été impacté par l'augmentation, à hauteur de de +19,05%, concerne les frais de téléphonie. L'alimentation est également un reflet de l'**inflation** avec une augmentation de 15,34%, l'augmentation tarifaire des transports est également un **facteur précarisant** pour les étudiantEs avec une augmentation de +7,95%.

cf. Tableau "Frais de vie courante" page 6

En parallèle de la hausse des prix de l'alimentation sur le territoire, on observe aujourd'hui la **fermeture de nombreux restaurants et cafétérias universitaires** sur l'ensemble de la ville de Rennes, entre le campus de Beaulieu, celui de la Harpe, en passant par le campus du centre. Ces fermetures vont malheureusement devoir devenir une habitude pour les étudiantEs de la ville, étant donné que le CROUS a déjà annoncé la fermeture d'autres établissements pour l'année à venir.

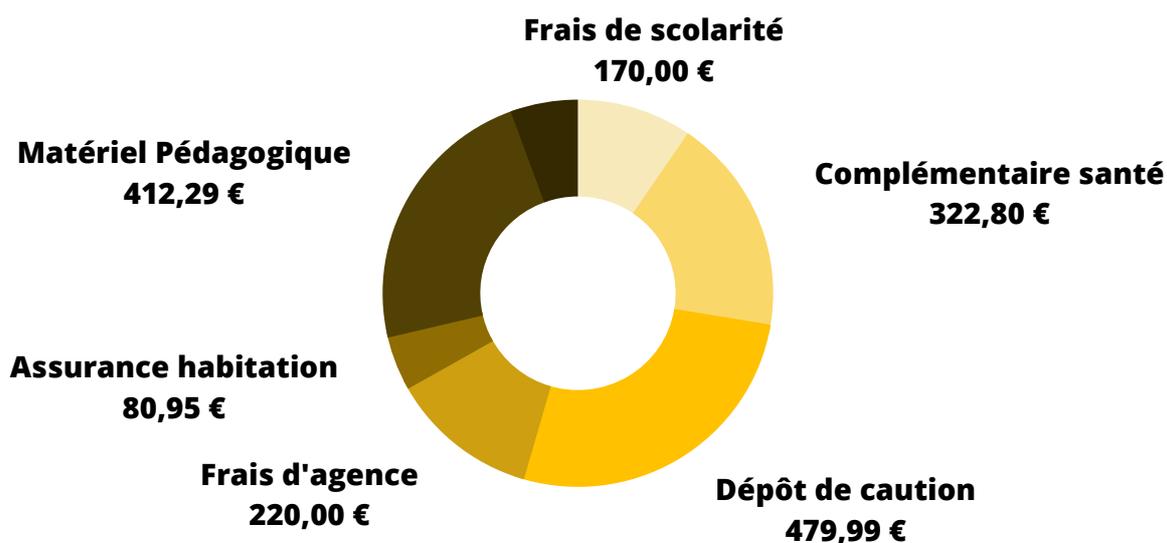
On se pose aujourd'hui aussi la question de l'**accès aux loisirs et à la culture** dans le quotidien des étudiantEs (+6,81% entre 2022 et 2023). Après la mise en place du "**Pass Culture**" depuis 2019 sur les territoires d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, la **hausse continue** des frais de vie courante ne permet pas décemment aux étudiantEs d'allouer une partie de leur budget à ces besoins, que beaucoup considèrent comme secondaires, et ce malgré la mesure palliative de l'état et des collectivités sur cette thématique.



Catégorie	2022	2023	Évolution
Loyer	479€	485€	+1.25%
Transports	136,10€	146,92€	+7.95%
Repas RU	66€	66€	-
Téléphonie	53,32€	63,48€	+19.05%
Loisirs	44,66€	47,70€	+6.81%
Alimentation	177,19€	204,37€	+15.34%
Equipements divers	132,88€	138,02€	+3.87%
TOTAL	1089,15€	1151,49€	+5.72%

Chiffres basés sur les indicateurs de la ville de Rennes

UNE RENTRÉE PRÉCARISANTE



Les frais de rentrée sont particulièrement précarisants pour les étudiantEs avec une augmentation de **+2,43%** depuis 2022.

Cette augmentation est impactée par l'**augmentation des frais de complémentaire santé** de 5,08% et par l'**augmentation des assurances habitation** à hauteur de 4,79%.

Catégorie	2022	2023	Évolution
Frais de scolarité	170€	170€	-
Complémentaire santé	307,20€	322,80€	+5.08%
Dépôt de caution	476€	485€	+1.89%
Frais d'agence	220€	220€	-
Assurance habitation	77,25€	80,95€	+4.79%
Matériel pédagogique	403,04€	412,29€	+2.30%
CVEC	95€	100€	+5.26%
TOTAL	1748,49€	1791,04€	+2.43%

Chiffres basés sur Les indicateurs de la ville de Rennes



Les **transports** restent donc une problématique urgente pour les étudiantEs du territoire avec un coût moyen calculé à **146,84€ pour l'année 2023** sur le territoire de Haute Bretagne. Néanmoins, cet indicateur reste minime par rapport aux difficultés financières rencontrées par les **alternants** et les **stagiaires** dans ce domaine.

Par exemple, les étudiantEs infirmierEs sont aujourd'hui indemniséEs entre 1,03€ et 1,70€ par heure de stage réalisée, avec parfois des lieux de stage hors du territoire départemental ou régional, et les indemnités kilométriques versées peinent toujours plus à amortir ce coût des transports.

Témoignage d'une étudiante en 2ème année de soins infirmiers à Rennes :

"Cette année, j'ai réalisé un stage dans un centre hospitalier durant lequel j'étais hébergé chez mes parents car ils sont plus proches du lieu que mon appartement à Rennes. Situés à 39km du CH, je réalisais l'aller-retour 5 fois dans la semaine, durant mes 5 semaines de stage. J'ai avancé l'ensemble des frais de déplacement entre mon hébergement et le lieu de stage, ce qui m'a coûté au total entre 1100 et 1200€ pour les 5 semaines.

Pour ce stage, j'ai touché une indemnisation de 729,20€ au total. En retirant les 230€ indemnisés à tous les stagiaires pour leurs heures effectuées sur le terrain de stage, j'ai obtenu un remboursement de frais kilométriques à hauteur de 499€, donc j'ai versé 683€ de ma poche en frais kilométriques pour effectuer ce stage."

Le problème se pose aussi pour les alternantEs, avec la réelle difficulté actuelle pour les étudiantEs de trouver leur **alternance**, leurs études les poussent à trouver des entreprises de plus en plus loin de leur domicile, au détriment de leur porte-monnaie sur les transports.

REVENDEICATIONS PORTÉES À CE CONSTAT

Face à ce constat, grâce au calcul de l'indicateur du coût de la rentrée 2023, la FAHB avance plusieurs revendications sur des thématiques urgentes.

UNE RÉFORME DES BOURSES EN PROFONDEUR SOUHAITÉE PAR LA FAGE

La FAHB et le réseau de la FAGE revendique une **réforme complète et profonde du système d'aides sociales à l'étudiantE** :

- Défamiliarisation des bourses et la considération du jeune comme unE citoyenNE émancipéE et indépendantE du foyer parental
- Universalisation des bourses, avec une bourse de base d'un montant minimal de 400€ pour les étudiantEs cohabitantEs et 800€ pour les étudiantEs décohabitantEs
- Territorialisation de celles-ci pour mieux s'adapter aux besoins propres à chaque territoire, notamment dans les zones tendues en termes de logement

POUR UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET ÉTUDIANTS ÉGALITAIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

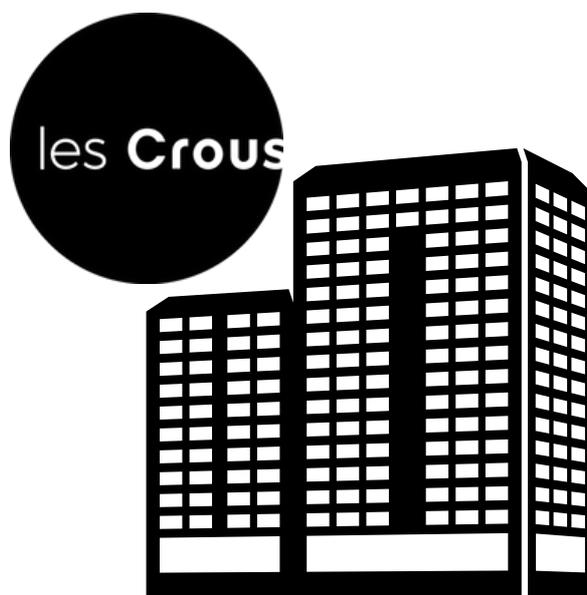
La FAHB et son réseau défendent un **accès égalitaire des étudiantEs** aux différents services, au sein de la **métropole de Rennes** et les **campus de Haute-Bretagne** (St-Brieuc, Fougères, Bruz, St-Malo). La FAHB demande :

- Un accès à la restauration à tarification sociale pour l'ensemble des étudiantEs du territoire
- L'ouverture de la tarification alimentaire à 1€ pour touTEs
- Un accès simple et pratique à des structures et professionnELLEs de santé pour n'importe quelle étudiantE en faisant la demande

DES LOGEMENTS POUR LES ÉTUDIANTS DE HAUTE-BRETAGNE

Dans le cadre de la construction du **Plan Logement Habitat** de Rennes métropole, la FAHB souhaite s'emparer des problématiques du **logement étudiant** à Rennes et défendre leurs droits. La FAHB demande :

- Un encadrement des loyers des logements privés pour les étudiantEs et particulièrement les T1 à Rennes
- La construction de résidences CROUS à Rennes afin de garantir un meilleur accès aux logements sociaux
- Le recensement et la lutte contre les logements insalubres notamment dans le centre-ville de Rennes
- Le développement de nouvelles offres de logement adaptées aux étudiantEs en alternance



ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE PAR LA FAHB

LA FAHB ET SON RÉSEAU, INVESTIS DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

Les initiatives de la FAHB



La FAHB s'est mobilisée durant la crise sanitaire pour lutter contre la **précarité étudiante** en collaboration avec le CROUS. Nous avons distribué **gratuitement** du matériel informatique et téléphonique, des cartes carrefour et des denrées alimentaires. Une action importante mais qui ne suffit plus pour lutter contre la précarité alimentaire, c'est pourquoi la FAHB s'emploie pour faire la **promotion des aides disponibles** et accompagner les étudiantEs dans leurs démarches.

Les initiatives du réseau associatif

Le réseau associatif de la FAHB réalise aussi chaque année à ses étudiantEs des **projets** pour lutter contre la précarité étudiante. L'association **Droits des étudiant.e.s** propose de mettre en partenariat des étudiantEs en difficulté et des particuliers à Rennes pour les aider financièrement ou matériellement. Pour tout contact, envoyez un mail à **aide@sos-etudiants.fr**.

Au quotidien, les associations se mobilisent pour proposer des bons plans et partenariats et accompagner les étudiantEs en difficulté.

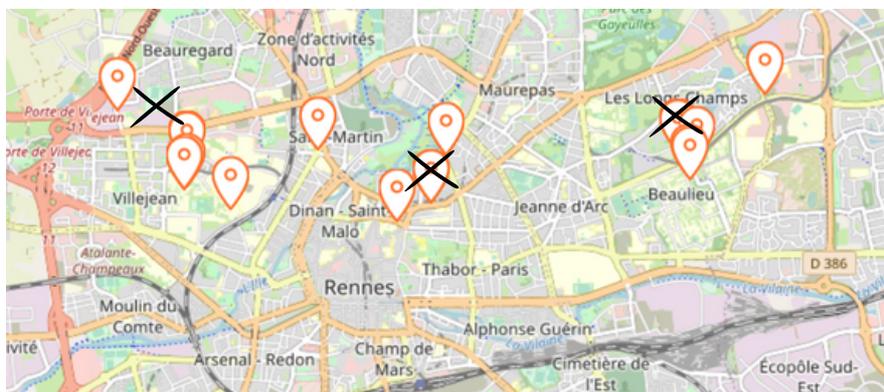


LA FAHB ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS DEPUIS PLUS D'UN AN SUR LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

L'urgence du logement sur le territoire

Cette année la FAHB a participé à de nombreuses **consultations** sur le logement dans le cadre du **PLH** (Plan local de l'habitat) à Rennes, mais aussi pour les consultations du rectorat sur les **problématiques étudiantes**. Nous avons aussi porté la voix des jeunes auprès des éluEs locaux de Rennes et Fougères pour leur faire part des **difficultés de se loger** dans ces villes pour les étudiantEs.

Mais où vont manger les étudiantEs à la rentrée ?



Pour la rentrée à Rennes, 2 restaurants universitaires et une cafétéria vont fermer. Sur le campus de Beaulieu c'est le **RU Étoile** qui va fermer ses portes pour rénovation pendant 2 ans, **le plus gros restaurant CROUS de Bretagne**. Sur le campus de **la Harpe**, le restaurant universitaire va aussi fermer, laissant les étudiantEs en STAPS sans solution de restauration de repas chauds. Lorsque que l'on constate la tension déjà importante sur les lieux de restauration du CROUS depuis la rentrée 2022 où nous avons constaté déjà des **fermetures en série de cafétérias et restaurants**, nous nous demandons où les étudiantEs vont pouvoir manger. La FAHB dénonçait déjà les solutions lacunaires et les difficultés que rencontrent les étudiantEs, qui **renoncent trop souvent à manger** à cause du coût ou du manque de temps.

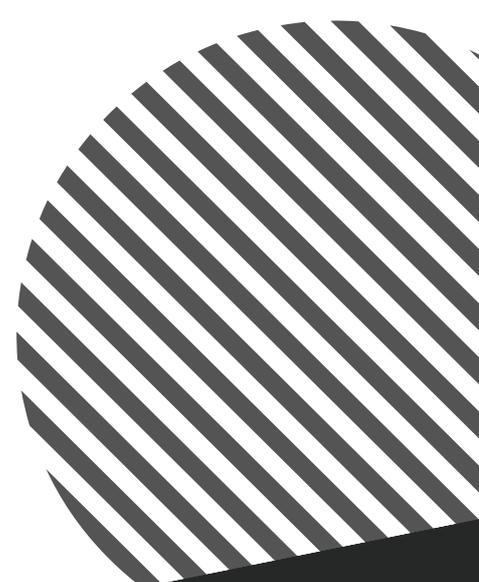
Une santé mentale des étudiantEs dégradée



Le 1er mars, la FAHB a organisé une **journée de consultation** sur l'accès aux soins des étudiantEs à l'EHESP. Nous avons fait le constat lors d'une enquête que 31% des étudiantEs ont déjà renoncé à des soins. **La santé mentale** s'est fortement dégradée depuis le COVID puisqu'un étudiant sur 3 a déjà eu des pensées suicidaires, et à Rennes les services de psychologie sont saturés malgré les dispositifs MonParcoursPsy et les professionnels des services de santé. Nous travaillons avec les différents acteurs de la santé pour **promouvoir la santé** auprès des jeunes et apporter des réponses à leurs problèmes de santé.



Affiche de promotion de la journée de consultation sur l'accès aux soins des étudiantEs organisée le 1er mars 2023 par la FAHB



ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE

L'indicateur global

L'indicateur global du coût de la rentrée 2023 est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre 2023.

Pour le territoire de Haute-Bretagne, on compte les indicateurs de Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Fougères, dont la moyenne est pondérée par le nombre d'étudiantEs dans chaque ville.

Loyers et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en calculant la côte des loyers en fonction du territoire, grâce à l'outil développé par LocService.

Ces calculs aboutissent sur un loyer moyen toutes charges comprises pour un studio de 20 à 30m² et un T2 de moins de 30m², qui sont les deux formes de logement les plus utilisées par les étudiantEs.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité de l'indicateur correspondent à ceux en vigueur pour unE étudiantE s'inscrivant en licence à l'université.

Assurance logement

Les frais d'assurance logement sont basés sur les tarifs moyens d'une assurance type "Essentielle" pour 1 an à compter de la rentrée 2023.

Loisirs

Le montant des loisirs est issu des types de loisirs les plus populaires auprès de la population étudiante (activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'au streaming vidéo et de musique) selon l'OVE. Les prix sont aux tarifs étudiants ou jeunes.

Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2023-2024 s'élève à 3,30 €.

Alimentation

Le tarif alimentaire de l'indicateur est constitué d'un panier alimentaire nécessaire pour la durée d'un mois (hors les 20 repas pris au RU), basé sur Plan National Nutrition Santé pour les régimes omnivore et végétarien.

Vêtements, hygiène, équipement informatique

Ce sont les produits utilisés quotidiennement, donc une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0%, un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et un lot de produits d'entretiens.

Téléphonie et internet

Les tarifs des abonnements de téléphonie et d'internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs appliqués par plusieurs grands opérateurs tels que Free, Orange, SFR et Bouygues Télécom.

Complémentaire santé

Le montant correspondant à la complémentaire correspond à la souscription pour 1 an d'assurance à partir de septembre 2023 chez la LMDE, qui est la mutuelle étudiante la plus présente sur le territoire de Haute Bretagne.

Transports

Pour les transports, on compte le tarif d'un abonnement en tarif étudiant en transports en commun ainsi que les indemnités kilométriques de déplacements personnels. Pour ces indemnités, on compte 4 Allers-Retours de 52km par mois, soit l'équivalent d'un trajet moyen domicile-lieu d'études par semaine, qu'on applique au barème d'indemnités kilométriques des frais relatifs au transport en véhicule personnel.



Le tarif de la CVEC est annoncé, de manière annuelle, par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et indexé sur l'inflation selon l'article 12 de la loi ORE.

Frais d'agence immobilière

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur lors de l'entrée dans le logement. On compte les frais plafonnés d'une zone non tendue en Haute Bretagne pour un logement de 20m² avec état des lieux.

Matériel pédagogique

L'indicateur comprend le matériel pédagogique par des fournitures de base nécessaires pour débiter une année universitaire. On compte des articles de prix d'entrée de gamme, les articles spécifiques aux filières n'y sont pas indiqués.

Vous pouvez retrouver tous ces articles dans les indicateurs du coût de la rentrée proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

Dépôt de garantie

Ce dépôt de garantie est une somme demandée à unE décohabitantE pour prévenir les éventuels manquements lors de la location. Cette somme ne peut excéder le montant d'1 mois de loyer payer lors de l'entrée dans le logement, donc à la rentrée pour unE étudiantE.

ANNEXE 2 : RÉFÉRENCES

Les aides sociales étudiantes

Arrêté du 15 juillet 2019 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2019-2020 -

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038858720>

Arrêté du 18 juillet 2022 relatif aux taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2022-2023 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046096036>

Projet de loi finances rectificative pour 2022 – Vie publique <https://www.vie-publique.fr/loi/285614-loi-de-finances-rectificative-2022-budget-rectificatif-pouvoir-dachat>

Droits d'inscription, CVE-C

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038396885/>
Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation- Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

Logement

Cote des loyers Locservice : <https://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html%20>

Etude de l'observatoire territorial du logement étudiant en 2020 : https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/etude-otle-2021_web.pdf

Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029337625/>

Note d'information du SIES N°4 - Projection des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2021 à 2030. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/projections-des-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-pour-les-rentrees-de-2021-2030-85076>

Inflation

En juillet 2022, les prix à la consommation augmentent de 6,1% sur un an – Statistiques et Etudes – INSSEE - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6479967>

Sécurité sociale Etudiante et Santé

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - Article 11 - Article 11 - LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

Code de la sécurité sociale-Chapitre 1 : Dispositions relatives à la protection complémentaire en matière de santé (Articles L861-1 à L861-12) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Alimentation, vêtements

Juillet 2021-INSEE-Indice des prix à la consommation, France Métropolitaine - En juillet 2021, les prix à la consommation augmentent de 1,2 % sur un an - Informations rapides - 199 | Insee

Enquête

Enquête FAGE-IPSOS – Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse Mai 2021 - https://www.fage.org/ressources/documents/3/6985-DP_09_05_21_Enquete_FAGE-IPSOS_Un_A.pdf

Enquête FAGE – IPSOS – Les jeunes et l'élection présidentielle : Vers une jeunesse oubliée ? Février 2022 - https://www.fage.org/ressources/documents/1/7626-FAGE_DP-Enquete_IPSOS_Elections2022.pdf